

BON DE RETRACTATION

Rappel de la réglementation en vigueur. Code la consommation.

Vous disposez d'un délai de quatorze jours pour exercer votre droit de rétractation dès que vous avez pris rendez-vous sur le site internet de la Société (<https://lesramoneursbretons.fr/>), sans avoir à motiver votre décision, et ce conformément aux dispositions suivantes du Code de la consommation.

Article L.221-18 du Code de la consommation :

« Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. »

Article L.221-19 du Code de la consommation :

« Conformément au règlement n° 1182/71/ CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :

1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L. 221-18 ;

2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;

3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. »

Le délai de rétractation expire quatorze jours après la conclusion du contrat de ramonage et d'entretien.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez compléter et renvoyer le formulaire ci-après par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**La Société « Les Ramoneurs Bretons »
16 Rue Lavoisier
29500 Ergué Gabéric**

.....

BORDEREAU DE RETRACTATION

Formulaire à renvoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à :

La Société « Les Ramoneurs Bretons »
16 Rue Lavoisier
29500 Ergué Gabéric

au plus tard 14 jours à compter de la prise de rendez-vous sur le site internet de la société (<https://lesramoneursbretons.fr/>).

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours, lisiblement et parfaitement remplie.

Je soussigné(e),

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Déclare renoncer au contrat de ramonage et d'entretien que j'avais conclu à distance ou à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement avec La Société « Les Ramoneurs Bretons ».

Fait à :

Le :

Signature du Client :